



**Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes
d'Armor**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Contre le Cancer - Comité des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.1.2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Billant', with a large, stylized flourish above the name.

Marine Billant

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	988 114.97	(367 554.97)	620 560.00	625 643.69
Terrains	141 627.00		141 627.00	141 627.00
Constructions	763 500.39	(317 297.27)	446 203.12	479 314.12
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	52 520.67	(50 257.70)	2 262.97	4 702.57
Immobilisations corporelles en cours	30 466.91		30 466.91	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	719.08		719.08	3 282.49
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	30.49		30.49	30.49
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	688.59		688.59	3 252.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	988 834.05	(367 554.97)	621 279.08	628 926.18
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	57 807.53		57 807.53	88 417.24
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 480.22		3 480.22	2 107.33
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	54 327.31		54 327.31	86 309.91
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	1 578 565.13		1 578 565.13	920 903.17
Valeurs mobilières de placement	872 020.00		872 020.00	170 420.00
Disponibilités	706 545.13		706 545.13	750 483.17
Charges constatées d'avance	2 851.61		2 851.61	2 302.72
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 639 224.27		1 639 224.27	1 011 623.13
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 628 058.32	(367 554.97)	2 260 503.35	1 640 549.31
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 261 559.83	1 183 840.44
Réserves statutaires ou contractuelles	585 796.58	585 796.58
Réserves pour projet de l'entité	675 763.25	598 043.86
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	35 628.04	77 719.39
Situation nette (sous total)	1 297 187.87	1 261 559.83
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	1 297 187.87	1 261 559.83
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	562 626.43	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	562 626.43	
Provisions pour risques	75 592.00	75 592.00
Provisions pour charges	22 856.44	21 817.74
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	98 448.44	97 409.74
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	302 240.61	281 579.74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 159.23	64 288.16
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	46 959.11	43 765.20
Dettes fiscales	4 967.00	3 684.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	143 155.27	169 842.38
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	302 240.61	281 579.74
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 260 503.35	1 640 549.31

COMPTÉ DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	70 096.00	67 896.00	2 200.00	3.24 %
Ventes de biens et services	37 018.08	81 862.90	(44 844.82)	-54.78 %
Ventes de biens	567.40	290.00	277.40	95.66 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	36 450.68	81 572.90	(45 122.22)	-55.32 %
. dont parrainages	2 019.50	46 914.80	(44 895.30)	-95.70 %
Concours publics et subventions d'exploitation	30 146.00	34 535.00	(4 389.00)	-12.71 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	625 213.88	590 120.97	35 092.91	5.95 %
Dons manuels	620 288.88	588 120.97	32 167.91	5.47 %
Mécénats	4 925.00	2 000.00	2 925.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	962 702.91	389 509.09	573 193.82	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	706.54	42 142.72	(41 436.18)	-98.32 %
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 438.02	799.30	2 638.72	
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 729 321.43	1 206 865.98	522 455.45	43.29 %
Achats de marchandises	4 614.35	4 709.54	(95.19)	-2.02 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	366 956.85	398 038.21	(31 081.36)	-7.81 %
Aides financières	377 680.64	333 634.91	44 045.73	13.20 %
Impôts, taxes et versements assimilés	8 129.82	9 119.31	(989.49)	-10.85 %
Salaires et traitements	203 861.22	211 761.87	(7 900.65)	-3.73 %
Charges sociales	78 261.89	80 895.98	(2 634.09)	-3.26 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	37 295.84	38 097.29	(801.45)	-2.10 %
Reports en fonds dédiés	562 626.43		562 626.43	
Autres charges	61 900.20	52 455.24	9 444.96	18.01 %
CHARGES D'EXPLOITATION	1 701 327.24	1 128 712.35	572 614.89	50.73 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27 994.19	78 153.63	(50 159.44)	-64.18 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	12 061.85	3 671.08	8 390.77	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	12 061.85	3 671.08	8 390.77	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	12 061.85	3 671.08	8 390.77	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	40 056.04	81 824.71	(41 768.67)	-51.05 %
Sur opérations de gestion		214.68	(214.68)	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS		214.68	(214.68)	
Sur opérations de gestion		1 050.00	(1 050.00)	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 050.00	(1 050.00)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(835.32)	835.32	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	4 428.00	3 270.00	1 158.00	35.41 %
TOTAL DES PRODUITS	1 741 383.28	1 210 751.74	530 631.54	43.83 %
TOTAL DES CHARGES	1 705 755.24	1 133 032.35	572 722.89	50.55 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	35 628.04	77 719.39	(42 091.35)	-54.16 %
Dons en nature	5 151.12	5 219.66	(68.54)	-1.31 %
Prestations en nature				
Bénévolat	81 834.62	93 163.35	(11 328.73)	-12.16 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	86 985.74	98 383.01	(11 397.27)	-11.58 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 204.00	2 981.00	(777.00)	-26.07 %
Prestations en nature	2 947.12	2 238.66	708.46	31.65 %
Personnel bénévole	81 834.62	93 163.35	(11 328.73)	-12.16 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	86 985.74	98 383.01	(11 397.27)	-11.58 %
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- 7 Legs pour un montant exceptionnel total de 716 330 €
- Changement de Président : M. Thierry AMICEL élu en CA du 25 Mai 2023

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

- Travaux 1^{er} semestre 2024
- Embauche d'un 6^{ème} salarié

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations - NC

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	957 648 €	30 467 €		988 115 €
Immobilisations financières	3 283 €	3 €	2 566 €	719 €
Total	960 931 €	30 470 €	2 566 €	988 834 €

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	- €	- €
Immobilisations corporelles	30 467 €	- €
→ Immobilisations en cours	30 467 €	
Immobilisations financières	3 €	2 566 €
→ Dépôts et Cautionnements	3 €	2 566 €
Total	30 470 €	2 566 €

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	332 004 €	35 551 €		367 555 €
Amort.Immobilisations financières				
Total	332 004 €	35 551 €	- €	367 555 €

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	30 €			30 €
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 252 €	3 €	2 566 €	689 €
Total	3 282 €	3 €	2 566 €	719 €

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023 - NC

3.1.7 Stocks - NC

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé	719 €	719 €	
→ Autres immobilisations financières	30 €	30 €	
→ Dépôts et Cautionnements	689 €	689 €	
Actif circulant et charges d'avance	60 659 €	60 659 €	
→ Créances clients et comptes rattachés	3 480 €	3 480 €	
→ Groupe et associés	46 220 €	46 220 €	
→ Créances reçues par legs ou donations	2 749 €	2 749 €	
→ Autres Créances	5 358 €	5 358 €	
→ Charges constatées d'avance	2 852 €	2 852 €	
Total	61 378 €	61 378 €	- €

3.1.2 Tableaux des dépréciations - NC

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	146 689 €	
Livrets et comptes épargne	559 856 €	2 549 €
Comptes à terme	872 020 €	
Total	1 578 565 €	2 549 €

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs	401 €	
→ Divers		20 €
→ CD35	401 €	
Créances clients et comptes rattachés	3 480 €	
Autre produits à recevoir convention Tabac, location salle	1 375 €	
Autre produits à recevoir CD 29, 35, 56	2 106 €	
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances	53 926 €	
LNCC Dons à recevoir	45 685 €	42 257 €
LNCC Legs à recevoir	2 749 €	17 201 €
LNCC autre produits à recevoir	370 €	1 674 €
Dons à recevoir	535 €	10 138 €
Divers produits à recevoir	4 587 €	15 020 €
Disponibilités		
Intérêts courus à recevoir	2 549 €	738 €
Total	60 357 €	87 048 €

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Delta sécurité Maintenance	108 €	
Delta sécurité Télésurveillance	389 €	357 €
Axians téléphonie	167 €	
SBSI Contrat de maintenance informatique	388 €	368 €
Panorapresse	104 €	
Location salle Dinan	70 €	
Rascol	425 €	
DOC UP Mise à jour MAA	551 €	551 €
CCLS Machine à affranchir	469 €	469 €
CCLS Défibrillateur	61 €	
La Poste Location Boîte Postale	119 €	119 €
MAIF Assurance Dommage		419 €
Frais M. Dubreuil		20 €
Total	2 852 €	2 303 €

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales	585 797 €							585 797 €
→ Legs et donations avec contrepartie	598 044 €	77 719 €	77 719 €	77 719 €				675 763 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	77 719 €	-77 719 €	-77 719 €	35 628 €	35 628 €			35 628 €
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 261 560 €	0 €	0 €	113 347 €	35 628 €	- €	- €	1 297 188 €

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		- €	- €	- €	- €	- €
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du		562 626 €	- €	562 626 €	- €	562 626 €
→ ...						
Sous-Total "Dons"		- €	- €	- €	- €	- €
→ Legs LE MOINE APM	2023	284 192 €		284 192 €		284 192 €
→ Legs LE MOINE RECHERCHE	2023	278 434 €		278 434 €		278 434 €
Sous-Total "Legs"		562 626 €	- €	562 626 €	- €	562 626 €
Contributions financières d'autres		- €	- €	- €	- €	- €
→ ...						
Total		562 626 €	- €	562 626 €	- €	562 626 €

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations - NC

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges (Legs Gourraud en concertation depuis 2017)	75 592 €			75 592 €
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations				- €
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				- €
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	21 818 €	1 039 €		22 856 €
Total	97 410 €	1 039 €	- €	98 448 €

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 159 €	107 159 €		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	51 926 €	51 926 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	143 155 €	143 155 €		
Produits constatés d'avance				
Total	302 241 €	302 241 €	-	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	4 967 €	3 684 €
→ Impôt sur les sociétés	4 428 €	3 270 €
→ Prélèvement à la source	539 €	414 €
→ Taxe sur les salaires		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	46 959 €	43 765 €
→ Personnel rémunération due		1 283 €
→ Urssaf/ Pôle emploi	7 469 €	9 285 €
→ Caisse de retraite	5 481 €	6 144 €
→ Caisse de prévoyance/Mutuelle	2 794 €	2 346 €
→ Personnel autres charges à payer		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 994 €	1 771 €
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	19 601 €	15 576 €
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	9 620 €	7 362 €
Total	51 926 €	47 449 €

Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	107 159 €	64 288 €
→ FNP - Factures non parvenues	40 704 €	33 165 €
Honoraires COHESIO	3 240 €	3 036 €
Honoraires CAC	5 000 €	5 020 €
LNCC	32 367 €	24 778 €
EAU		330 €
A2B Sécurité	18 €	
AEM Contrat Chauffage	80 €	
→ FAP - Factures à payer	66 455 €	31 123 €
LNCC	30 000 €	11 064 €
CD 35		1 684 €
ORANGE TELECOM	589 €	627 €
PRESTATIONS APM (Sophrologie, APA, Socio Esthétique, ...)	11 153 €	7 666 €
LA POSTE	2 659 €	2 031 €
Communication	4 253 €	1 689 €
GDF/EDF	2 800 €	3 487 €
AUTRE	334 €	2 876 €
RICOH Photocopieur	1 013 €	
EAU	262 €	
SOLVIT'NET	971 €	
Axians Onduleur	276 €	
Prestations Site Internet	5 775 €	
Travaux	6 370 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :		- €
Dettes des legs et donations :		- €
Autres dettes :	143 155 €	169 842 €
Crediteurs Divers	370 €	3 304 €
Charges à payer recherche	102 750 €	125 250 €
Charges à payer Divers	28 445 €	
Ch. A payer recherche à régler LNCC	11 590 €	- €
Charges à payer CH Lannion, Paimpol, Guigamp, Plérin, St Brieuc		24 674 €
Charges à payer CH St Brieuc 2021		15 000 €
Secours financiers		705 €
Notes de frais		909 €
Total	250 314 €	234 131 €

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN - NC

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

05/03/2024 - 14:26

LA LIQUE REPORTING - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR	Décembre 2023		Décembre 2022		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	830 788,41	814 459,30	816 018,35	743 730,39	
1.1 Réalisées en France	830 788,41	814 459,30	816 018,35	743 730,39	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	490 998,56	471 860,96	514 372,48	444 111,78	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	339 789,85	342 598,34	301 645,87	299 618,61	
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	171 842,36	170 577,36	128 306,08	126 703,50	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	171 842,36	170 577,36	128 306,08	126 703,50	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	134 324,80	30 292,81	183 021,39	26 771,53	
3.1 Frais d'information et de communication	13 148,82	13 148,82	11 951,76	11 951,76	
3.2 Frais de fonctionnement	106 248,65	16 487,16	157 226,18	13 999,79	
3.3 Autres charges	14 927,33	656,83	13 843,45	819,98	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 745,24	1 554,62	2 416,53	1 043,00	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4 428,00		3 270,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	562 626,43	562 626,43			
TOTAL CHARGES	1 705 755,24	1 579 510,52	1 133 032,35	898 248,42	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	35 628,04		77 719,39		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 195,02	54 195,02	70 095,26	70 095,26
Réalisées en France	54 195,02	54 195,02	70 095,26	70 095,26
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	22 509,12	22 509,12	18 004,05	18 004,05
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 281,60	10 281,60	10 283,70	10 283,70
TOTAL	86 985,74	86 985,74	98 383,01	98 383,01

LA LIGUE CONTRE LE CANCER		REPORTING - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR		Décembre 2023		Décembre 2022	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE							
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 519 451,12	-1 519 451,12	-835 194,77	-835 194,77	-835 194,77	-835 194,77
1.1	Cotisations sans contrepartie	-70 096,00	-70 096,00	-67 896,00	-67 896,00	-67 896,00	-67 896,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-625 213,88	-625 213,88	-590 120,97	-590 120,97	-590 120,97	-590 120,97
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-824 141,24	-824 141,24	-177 177,80	-177 177,80	-177 177,80	-177 177,80
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-191 079,62		-306 457,97			
2.1	Cotisations avec contrepartie						
2.2	Parrainage des entreprises	-2 019,50		-46 914,80			
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-185 872,10		-250 950,47			
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-3 188,02		-8 592,70			
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-30 146,00		-34 535,00			
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-706,54	-706,54	-34 564,00	-34 564,00	-34 564,00	-34 564,00
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS						
TOTAL		-1 741 383,28	-1 520 157,66	-1 210 751,74	-869 758,77		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2023		Décembre 2022	
PRODUITS PAR ORIGINE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-86 985,74	-86 985,74	-98 383,01	-98 383,01
	Bénévolat	-81 834,62	-81 834,62	-93 163,35	-93 163,35
	Prestations en nature				
	Dons en nature	-5 151,12	-5 151,12	-5 219,66	-5 219,66
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
TOTAL		-86 985,74	-86 985,74	-98 383,01	-98 383,01

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 426 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	51 €
BELGIQUE	100 €
ETATS UNIS D AMERIQUE	150 €
PAYS BAS	125 €
Total	426 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie - NC

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
LNCC Legs	716 330 €	138 559 €
LNCC pour les missions (dont Opérations Leclerc)	60 501 €	
Manifestations / abonnements à Vivre	6 596 €	1 435 €
Autres Prestations (dont loyers)	24 275 €	23 523 €
Produits affectés aux Missions Sociales	4 378 €	9 990 €
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	12 062 €	3 671 €
Total	824 141 €	177 178 €

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Contributions financières sans contrepartie

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Parrainage	2 020 €	46 915 €
Contributions financières sans contrepartie	185 872 €	250 951 €
Revenus non issus de la générosité du public	3 188 €	8 592 €
→ Transfert de charges		7 579 €
→ Produits activités annexes et exceptionnels	3 188 €	1 013 €
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public		
Total	191 080 €	306 458 €

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations - NC

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés - NC

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie et garde un caractère permanent ; cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 30/11/2023

Répartition des charges de l'immeuble dans les missions en 2023

Amortissement du bâtiment, Electricité, Gaz, Entretien, Chaudières, Extincteurs, Télécom : ascenseur et alarme, ...

Ligue = 450 m ² + 42,86 = 492,86 m ²					Jalmalv	France Alzheimer	
Missions Sociales			Fonctionnement 134 M ²	Traitement des dons 45 M ²	42,86 M ² non loués 28,97 % Fonction- nement Ligue	42,86 M ²	64,29 M ²
APM 233 M ²	Prévention Dépistage 74 M ²	Recherche 8 M ²					
M ²	232,50	74,17	7,50	133,69	45,00	42,86	64,29
	47,17%	15,05%	1,52%	27,13%	9,13%	7,14%	10,72%

Les charges et recettes de loyers de Jalmalv et France Alzheimer sont comptabilisées en fonctionnement

L'amortissement du bâtiment est réparti dans les missions

Répartition des charges de La Ligue dans les missions en 2023

	Missions Sociales			Communi- cation	Manifestation s	Traitemen t des dons	Fonctionn ement
	APM	Prévention Dépistage	Recherche				
Location Machine à affranchir, balance, photocopieur, boîte postale - Internet - maintenance informatique - Impôts locaux - Urssaf Bénévoles - Assurance MAIF,...	25%	25%				25%	25%
Maintenance standard - Téléphone fixe - Fourniture de bureau - Frais voiture,...	33,33%	33,33%					33,33%
Gasoil	50,00%	50,00%					1/an
Amortissements matériel ⁽¹⁾ - affranchissement - téléphones portables - photocopies - notes de frais,...	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel
Cotisation Statutaire	Suivant les instructions de la Ligue Nationale						

⁽¹⁾ La réforme comptable 2020 permet de répartir les amortissements dans les missions

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats de marchandises	4 614 €			4 614 €
Autres achats et charges externes	203 095 €	107 993 €	55 868 €	366 957 €
Aides financières	377 681 €			377 681 €
Impôts, taxes et versements assimilés	4 990 €	815 €	2 325 €	8 130 €
Salaires et traitements	136 378 €	34 759 €	32 724 €	203 861 €
Charges sociales	52 091 €	13 985 €	12 186 €	78 262 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 614 €	2 666 €	16 016 €	37 296 €
Reports en fonds dédiés			562 626 €	562 626 €
Autre charges d'exploitation	33 326 €	11 623 €	16 951 €	61 900 €
Impôts sur les bénéfices			4 428 €	4 428 €
Total	830 788 €	171 842 €	703 124 €	1 705 755 €

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Répartition des salaires et charges dans les missions en 2023

	FONCTIONNEMENT	PREVENTIONS DEPISTAGES	AIDES AUX MALADES	TRAITEMENTS des DONNS + MKD	RECHERCHE
Mr ROBERT	30%	20,00%	20,00%	20%	10%
Mme BASSET	50%			50%	
Mme CANTIN		100%			
Mme BERHAULT		100%			
Mme CALFORT			100%		

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	292 569,48 €	371 153,53 €
Actions d'information, de prévention et de dépistage	180 635,04 €	149 843,74 €
Actions de formation	610,63 €	2 924,51 €
Actions de recherche	354 493,26 €	290 541,04 €
Actions de société et politique de santé	2 480,00 €	1 555,53 €
Frais d'appel aux dons et legs	171 842,36 €	128 306,08 €
Frais de fonctionnement (dont communication)	134 324,80 €	183 021,39 €
Autres Frais	6 173,24 €	5 687,00 €
Report en Fonds Dédiés	562 626,43 €	
Total	1 705 755 €	1 133 033 €

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	266 173 €	329 962 €
Actions d'information, prévention, dépistage	178 135 €	145 844 €
Actions de formation	611 €	2 925 €
Actions de recherche	43 600 €	34 087 €
Actions autres	2 480 €	1 556 €
Sous-Total	490 999 €	514 372 €
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	26 396 €	41 192 €
Actions d'information, prévention, dépistage	2 500 €	4 000 €
Actions de formation		
Actions de recherche	310 894 €	256 454 €
Actions autres		
Sous-Total	339 790 €	301 646 €
TOTAL	830 788 €	816 018 €

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	13 149 €	11 952 €
Frais de gestion	87 437 €	140 711 €
Autres achats		
Salaires et charges		
Divers		
Impôts et taxes	2 325 €	2 515 €
Cotisation statutaire	16 487 €	14 000 €
Charges financières	657 €	820 €
Dotation aux amortissements	14 271 €	13 023 €
Charges exceptionnelles		
Total	134 325 €	183 021 €

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	562 626 €	
Total	562 626 €	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMC x 1,5	81 835 €	93 163 €
Prestation	Tarif négocié		
Dons en nature		5 151 €	5 220 €
	Total	86 986 €	98 383 €

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	4 614 €									4 614 €
Variation de stock										- €
Autres achats et charges externes	203 095 €			107 993 €		55 868 €				366 957 €
Aides financières	37 891 €	339 790 €								377 681 €
Impôts, taxes et versement assimilés	4 990 €			815 €		2 325 €				8 130 €
Salaires et traitements	136 378 €			34 759 €		32 724 €				203 861 €
Charges sociales	52 091 €			13 985 €		12 186 €				78 262 €
Dotations aux amortissements et dépréciations/Provisions	18 614 €			2 666 €		14 271 €	1 745 €			37 296 €
Report en fonds dédiés									562 626 €	562 626 €
Autres charges	33 326 €			11 623 €		16 951 €				61 900 €
Charges financières										- €
Charges exceptionnelles										- €
Participations des salariés aux résultats										- €
Impôt sur les bénéfices								4 428 €		4 428 €
TOTAL	490 999 €	339 790 €	- €	171 842 €	- €	134 325 €	1 745 €	4 428 €	562 626 €	1 705 755 €

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger				
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	4 851 €		300 €		5 151 €
Prestations de services					
Personnel bénévole	49 344 €		22 209 €	10 282 €	81 835 €
TOTAL	54 195 €	- €	22 509 €	10 282 €	86 986 €

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	5 000 €
Autres missions	
Total	5 000 €

4.6.2 Charges et produits exceptionnels - NC

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

05/03/2024 - 14:27

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	022 - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 519 451,12	-835 194,77
1.1 Cotisations sans contrepartie		-70 096,00	-67 896,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-625 213,88	-590 120,97
Dons manuels non affectés		-609 422,51	-564 559,50
Dons manuels affectés		-10 866,37	-23 561,47
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-4 925,00	-2 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-824 141,24	-177 177,80
Manifestations		-6 175,60	-1 145,50
Ventes (dont abonnement à vivre)		-420,00	-290,00
Prestations et autres ventes		-24 275,36	-23 522,68
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-4 377,62	-9 989,92
Autres produits affectés			
Produits financiers		-12 061,85	-3 671,08
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-776 830,81	-138 558,62
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-706,54	-34 564,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 520 157,66	-869 758,77
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-59 352,86	-28 489,65
TOTAL		-1 579 510,52	-898 248,42

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	536 882,82	530 635,61
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-59 352,86	-28 489,65
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	35 517,77	34 736,86
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	513 047,73	536 882,82

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat	-86 985,74	-98 383,01
Prestations en nature	-81 834,62	-93 163,35
Dons en nature	-5 151,12	-5 219,66
TOTAL	-86 985,74	-98 383,01

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	022 - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR	Décembre 2023	Décembre 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		814 459,30	743 730,39
1.1 Réalisées en France		814 459,30	743 730,39
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		471 860,96	444 111,78
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		251 173,16	267 800,23
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		173 997,46	137 744,34
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		610,63	2 924,51
Actions de société et politique de santé		2 480,00	1 555,53
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		43 599,71	34 087,17
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		342 598,34	299 618,61
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		26 396,30	41 192,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		1 500,00	1 972,74
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		314 702,04	256 453,87
<i>Programmes nationaux</i>		66 915,62	20 468,42
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		247 786,42	235 985,45
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		170 577,36	126 703,50
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		170 577,36	126 703,50
Frais d'appel de dons		79 959,76	62 097,77
Frais d'appel des legs		3 829,78	1 483,60
Frais traitements des dons		83 063,63	60 135,96
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		3 724,19	2 986,17
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		30 292,81	26 771,53
3.1 Frais d'information et de communication		13 148,82	11 951,76
Frais d'information et de communication externe		13 148,82	11 951,76
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		16 487,16	13 999,79
Frais de gestion			
Formation administrative			
Impôts et taxes			
Cotisation statutaire 10%		16 487,16	13 999,79
3.3 Autres charges		656,83	819,98
Charges financières		656,83	819,98
Dotations aux amortissements			
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		1 015 329,47	897 205,42
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 554,62	1 043,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		562 626,43	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		1 579 510,52	898 248,42

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 195,02	70 095,26
<i>Réalisées en France</i>	54 195,02	70 095,26
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	22 509,12	18 004,05
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 281,60	10 283,70
TOTAL	86 985,74	98 383,01

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 195,02	70 095,26
Réalisées en France	54 195,02	70 095,26
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	22 509,12	18 004,05
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 281,60	10 283,70
TOTAL	86 985,74	98 383,01

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
-- Utilisation		
==+Report	562 626,43	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	562 626,43	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

REPORTING - COMITÉ DES CÔTES D'ARMOR	Décembre 2023	05/03/2024 - 14:26
--------------------------------------	---------------	--------------------

Fiche de calcul des immobilisations acquises et financées par la générosité du public

Immobilisation	Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
IM000002	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX- M	155 369,00				7 769,00	7 769,00
IM000012	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX- Q	175 498,39				3 510,00	3 510,00
IM000020	30/10/2020	DARTY- ORDI PORTABLE	734,97				203,00	203,00
IM000021	30/10/2020	DARTY- ORDI PORTABLE	734,97				203,00	203,00
IM000022	24/08/2021	SBSI (SERVEUR DE FI	3 264,80				1 087,00	1 087,00
IM000023	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX-	66 899,00				2 676,00	2 676,00
IM000031	04/07/2019	FIDUCIAL- 3 TABLES E	731,05				145,00	145,00
IM000032	17/03/2021	GIROD MEDICALE TABLE	2 411,27				485,00	485,00
IM000033	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	26 055,00				1 738,00	1 738,00
IM000034	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	58 411,00				3 897,00	3 897,00
IM000035	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	84 466,00				3 379,00	3 379,00
IM000036	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	96 105,00				3 845,00	3 845,00
IM000037	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	25 201,00				1 261,00	1 261,00
IM000038	02/06/2014	BATIMENT TREGUEUX -	75 496,00				5 036,00	5 036,00
IM000039	10/05/2022	PORTABLE ACER	943,90				316,60	316,60
			772 321,35					35 550,60

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser - NC

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	14			
Bénévoles "administratifs"	2			
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.		1285,25	0,8	22 209,12 €
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....)	15	881,8	0,5	15 237,50 €
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, conférences,...	21	1942,25	1,2	33 562,08 €
Fonctionnement des activités sur le terrain	13	595	0,4	10 281,60 €
Organisation de manifestations				
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.	5	31,5	0,0	544,32 €
Total	70	4 736	3	81 835

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	5	9 100	5
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	5	9 100	5

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport	8 996 €
Divers Remboursements		735 €
Total		9 731 €

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **8 762** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.